

Maria : mémoires d'une jeune fille : [suite]

Autor(en): **J.Z.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

France et l'Europe toute entière furent profondément agitées par les questions religieuses. De nouvelles mesures parurent nécessaires pour surveiller efficacement les menées et les assemblées nocturnes des protestants.

Le 29 octobre 1558, la Chambre du conseil ordonna que les lanternes dont nous avons parlé fussent remplacées par *un falot ardent depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin*, au coin de chaque rue ou autre lieu plus commode.

La surveillance de ces *falots ardents* parut sans doute trop difficile ; dès le 12 novembre de la même année, un nouvel arrêt du parlement leur substitua les *anciennes lanternes ardentes allumantes*, en tels lieux et en tel endroit des rues et en telle quantité qu'il serait reconnu nécessaire, depuis 10 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin.

Au milieu des agitations politiques et religieuses de cette époque, ces règlements de police ne furent pas beaucoup respectés et ne tardèrent pas à tomber en désuétude. L'année même de l'entrée de Henri IV à Paris, on sentit le besoin de rétablir l'ordre dans cette partie de l'administration de la ville. Une ordonnance du 30 septembre 1596 prescrit de rétablir les lanternes dans les lieux habités. Dans cet acte, il est parlé pour la première fois de lanternes suspendues à des poteaux, et de l'élection d'un corps de bourgeois chargés de surveiller ce service. D'ailleurs, les frais d'éclairage étaient à la charge de tous les habitants sans distinction de rang et de profession. — Ajoutons que par lettres patentes du 3 août 1603, Henri IV exempta les *médecins de la Faculté* du guet et garde, et de contribuer aux frais de l'enlèvement des boues et de l'illumination publique.

Malgré ces mesures, la ville restait encore mal éclairée. Il se forma alors une entreprise privilégiée ayant seule le droit de fournir, à Paris et dans les autres villes du royaume, des hommes *porte-flambeaux* et *porte-lanternes* qui, moyennant le louage de leurs services, se chargeaient de conduire et d'éclairer de nuit ceux qui parcouraient la ville.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1667, époque à laquelle la police de Paris fut organisée par l'édit de Louis XIV portant création d'un lieutenant de police. En 1667, le lieutenant de police de la Reynie, vu les nombreux vols et meurtres commis dans les années précédentes à la faveur de la nuit, rendit une ordonnance établissant des lanternes dans tous les quartiers de la ville. On lisait dans cet acte : « Chaque lanterne sera éclairée par une chandelle de *suif pur* des quatre à la livre ; l'éclairage aura lieu tous les soirs du *premier novembre au premier mars*, même pendant les heures de la lune. » Il est curieux de voir comment est justifiée cette dernière prescription de ne pas interrompre l'éclairage quand la lune doit briller : « Il y a d'ailleurs, est-il dit, des inconvénients » infinis à ne pas éclairer pendant les heures de » lune en ce, principalement, que le temps pouvant être fâcheux et couvert lorsqu'on s'attendait

» à jouir du clair de lune, en ce cas, la ville ou » ses habitants se trouveraient subitement dans les » ténèbres et privés d'un grand secours. D'ailleurs » quelques expériences fâcheuses ont fait connaître, » par le passé, que les clairs de lune ont été » funestes à plusieurs personnes, et que l'on a fait » les plus grands désordres dans ces nuits ; que la » clarté ne tombe pas dans les rues étroites, et » qu'elle laisse un côté sombre des rues les plus » spacieuses. »

Ensuite d'une ordonnance du 23 mars 1671, rendue à la demande des bourgeois, qui étaient, comme du passé, chargés de la surveillance et des frais de l'éclairage public, les lanternes furent allumées du 20 octobre au 31 mars.

Paris se montra satisfait de ces mesures jusqu'en 1758, où les frais d'éclairage furent mis à la charge de l'Etat.

En 1769, l'éclairage de la ville était encore bien incomplet. Les lanternes n'étaient jamais allumées pendant les trois mois d'été, et, le reste de l'année, les chandelles employées s'éteignaient généralement vers 10 ou 11 heures du soir, laissant la ville dans l'obscurité. Le lieutenant de police de Sartine institua un prix pour le meilleur moyen d'éclairer Paris ; et de toutes parts les intelligences se mirent à l'œuvre et bientôt l'éclairage à l'huile fut substitué à celui de la chandelle. Ce mode d'éclairage resta le même jusqu'à l'époque où le gaz fut employé.

L'idée d'utiliser le gaz hydrogène pour l'éclairage et même le chauffage n'est pas nouvelle. Vers 1800, un ingénieur français, Philippe Lebon, indiqua nettement les moyens d'obtenir par la distillation du bois, de la houille etc., des gaz propres à servir à ces usages. C'est à lui qu'appartient réellement la gloire de l'invention de l'éclairage au gaz. Vers 1802, des manufactures anglaises furent éclairées par l'hydrogène carboné fourni par la distillation de la houille. En 1810, le parlement anglais concéda à une compagnie l'éclairage de la ville de Londres par le même moyen. En France, après plusieurs tentatives infructueuses, le théâtre de l'Odéon fut éclairé au gaz en 1821. Ce fut seulement en 1829 qu'eut lieu la première application du gaz à l'éclairage public de Paris.

Maria.

Mémoires d'une jeune fille.

VII

Un jour, remarquable, autour de moi, tous les signes précurseurs de l'orage, je me rendis à l'une de nos grottes, et ne fus pas peu surprise de la voir déjà occupée. J'y trouvai un jeune homme. Quoique vêtu d'une blouse de toile grossière, et coiffé d'un chapeau de paille qui avait essuyé, et plus d'une fois, les injures du temps, il avait en lui une certaine distinction. On voyait aisément qu'il n'était point enfant de la montagne. Ses mains blanches, la noblesse de ses traits, la chemise finement plissée que l'ouverture de sa blouse laissait entrevoir, la magnifique broche qui brillait sur sa poitrine, tout dénotait en lui un habitant de la ville. J'observai tout cela d'un coup d'œil. Mais une autre chose attira mon attention ; sur une pierre reposait son pied gauche nu, blessé, enveloppé d'un large ruban vert qui, à n'en pas douter, lui servait à porter une boîte en fer blanc posée à ses côtés.

Mon arrivée lui causa un plaisir évident; il me dit aussitôt : « Ta venue m'est aussi agréable que celle d'un ange; sans toi, ma douleur n'aurait pas eu de fin. En cherchant des plantes, je suis tombé le long d'une paroi de rocher, et je me suis foulé le pied. Il m'eût été impossible d'aller plus loin et j'ai été fort heureux de pouvoir me traîner jusqu'à cette grotte. Mais Dieu sait ce que j'y serais devenu si je n'eusse été trouvé par personne. »

C'était en effet, pour lui, une heureuse chance, car des jours et des semaines eussent pu s'écouler sans que âme qui vive eût passé par cet endroit.

Tandis que, au dehors, l'orage sévissait, que les éclairs se croisaient sans interruption, que le tonnerre grondait sans relâche, faisant vibrer tous les rochers, je soignai, de mon mieux, le pied du jeune homme. Suivant ses directions, je pris alternativement son mouchoir de poche et mon fichu, je les trempai dans le ruisseau qui coulait devant la grotte, et j'eus soin d'entretenir une application de compresses fraîches sur la place endolorie. Ce traitement réussit, le jeune homme éprouva un soulagement sensible. Je redoublai mes soins tandis qu'il exprimait vivement ses actions de grâces envers Dieu qui m'avait envoyée auprès de lui. Cela augmenta tellement mon intérêt pour lui, que l'orage passa et que mes chèvres quittèrent la grotte sans que je m'en fusse aperçue. La nuit s'approchait et je n'y eusse pas pris garde si le jeune homme ne m'eût demandé s'il n'y avait point, dans le voisinage, d'habitation où je pusse le mener pour y trouver un gîte. Il se trouvait, à un quart de lieue en dessous, un chalet habité par un vacher. Je voulus aller chercher cet homme vigoureux, mais mon patient insista pour faire de suite, lui-même, la route à pied, en s'appuyant sur mon bras. L'essai réussit au delà de notre attente, et au bout d'une demi-heure, l'étranger reposait sur le foin, dans la demeure du pâtre hospitalier.

Lorsque je pris congé de lui, il me renouvela ses remerciements. « Je ne te donne point d'argent, » me dit-il, « ce serait profaner les attentions que tu as eues pour moi. Accepte cette bague, puis, si tu le peux, reviens demain; alors tu me diras qui tu es, où tu demeures, afin que je puisse, plus tard, aller te trouver. N'est-ce pas, tu viendras! »

Je le promis, et, sur ses instances, je pris la bague. C'était un cercle d'or, étroit, dans le milieu duquel brillait une pierre que je pris pour un morceau de verre. « C'est un diamant, » me dit-il, « aies-en soin, et reviens demain! » Je me hâtai de regagner le logis, car la nuit tombait. C'était de bonne foi, et en toute sincérité que j'avais promis de revenir. La Providence en avait décidé autrement et me réservait une épreuve sévère. En descendant la montagne, j'éprouvai une grande angoisse; non que j'eusse peur des esprits dont la légende populaire a peuplé ces lieux, car, pour moi, outre Dieu, il n'y avait qu'un esprit, celui de ma bonne mère qui m'accompagnait partout. Je ne redoutais pas davantage les âmes profonds qui bordent le sentier; je connaissais par cœur toutes les saillies et les crevasses de la montagne. Ce que je redoutais, c'étaient les injures et les coups dont Judith allait m'accabler à mon arrivée. Le troupeau était rentré sans moi; peut-être une chèvre s'était-elle égarée, ou précipitée d'un rocher, et alors... qué dire? — « Ce n'est pas bien malin à trouver, » murmura une voix à mon oreille. « Quand on a à faire à une personne injuste, acerbe et violente, un mensonge débité pour échapper à de mauvais traitements n'est point un péché. Tu diras à Judith que tu es tombée dans un ravin dont tu as eu beaucoup de peine à te sortir. Pour la convaincre, déchire tes habits, roule-toi dans la boue, fais-toi des égratignures. On te croira, et au lieu de coups tu recevras des soins compatissants. » L'idée que me soufflait le tentateur était séduisante. Déjà je portais la main à mes vêtements pour la mettre à exécution, lorsqu'une autre voix se fit entendre dans mon cœur : « Y a-t-il, dans la journée qui vient de se passer, un seul de tes actes, une seule de tes paroles et de tes pensées que tu ne puisses reconnaître et proclamer devant Dieu et devant les hommes? Y trouves-tu quoi que ce soit qui ternisse ta pureté de cœur? Pourquoi donc l'innocence se couvrirait-elle du mensonge qui est la toilette naturelle du vice.

Ferme et résignée, je me présentai à la porte de la maison; elle était fermée; je heurtai; alors un guichet s'ouvrit, Judith y passa la tête, m'accabla de toutes les injures possibles et finit par me dire que par compassion et quoique je n'en fusse pas digne, elle voulait bien me remettre mes effets. Cela dit, elle me lança un petit paquet en m'enjoignant de ne plus jamais reparaitre ni à la maison, ni dans ses domaines. Après quoi elle rentra et referma le guichet. Me voilà donc seule, abandonnée, et pauvre orpheline, dans la pleine acception du mot. Mais au-dessus de moi était le ciel splendidement étoilé, et dans ce moment si amer, je sentis descendre en moi la bénédiction de ce Père qui n'abandonne jamais un seul de ses enfants. Je quittai avec calme, plus que cela, avec sérénité, la cour de la ferme, dans l'intention de me rendre de suite sur le tombeau de ma mère et sur ceux de ces deux autres femmes qui avaient rêvé pour moi un sort si différent. Comme, au détour du chemin, je passais devant une grange isolée, je crus entendre, sous l'avant-toit, des gémissements. Un frisson me parcourut le corps. J'allais prendre la fuite. Toutefois je me surmontai, et les gémissements s'étant fait entendre de nouveau, je criai : Qui est là? Une voix dont le timbre produisit sur moi un certain effet, me répondit : « Un pauvre homme malade! Je suis allé, un peu tard à la maison voisine, demander après mon enfant, et j'ai été chassé de la manière la plus brutale. » Je tremblai comme la feuille. « Mon père, m'écriai-je, est-ce vous? pour l'amour du ciel, comment êtes-vous venu ici? » — Le saisissement me cloua sur place; je fixai, d'un œil avide, le lieu d'où parlait la voix. De son côté, l'homme qui me parlait s'étant levé du banc sur lequel il était assis, sortit de son asile et se présenta à moi au clair de la lune. Dieu du ciel, quelle figure décrépie! Ce fut avec quelque peine que je retrouvai dans ce visage pâle quelques-uns des traits de l'homme pour lequel je n'avais cessé de prier, malgré tout le mal qu'il avait fait à ma mère et à moi. Ma mère et mes deux protectrices défunctes m'avaient enseigné à en agir ainsi. Le lieu et les circonstances dans lesquelles nous nous retrouvions me donnèrent le vertige. Quand je revins à moi, je me trouvais sur le cœur de mon père, auquel les sanglots ne permettaient pas de proférer un mot. Lorsqu'il fut calmé, je lui demandai comment il avait découvert ma retraite? Il se mit en devoir de me satisfaire et débuta son récit en taxant lui-même, sa conduite passée, de la manière la plus sévère. Je l'interrompis : « Ne parlons plus de cela, père; celle qui est maintenant dans son repos, vous a pardonné; et moi j'en ai fait autant. » Mon père se tut. Il leva les yeux vers le ciel, et le mouvement de ses lèvres me montra ce qui se passait dans son esprit. Cette dévotion mentale achevée, il m'informa que la nouvelle de la mort de ma mère lui avait été transmise par le pasteur du village. Ce dernier lui avait rappelé avec bonté que le christianisme est un code de pardon et d'amour qui s'adresse à l'homme déchu pour lui annoncer que là où la faiblesse humaine échoue, où naît le désespoir, il est une bonté divine qui rend la paix, relève le courage et donne la force de réparer le mal qu'on a fait. « Vous ne pouvez naturellement pas, lui avait-il dit, rendre la vie à votre femme. En revanche, il vous reste à achever ce qu'elle a commencé pour votre enfant. Cherchez-la, protégez-la, empêchez le mal de s'approcher d'elle, et, pour cela, demandez la bénédiction de Dieu, et tout vous réussira au delà de toute espérance. »

Relevé par ces exhortations, mon père voulait se mettre de suite à l'œuvre, mais sa santé délabrée par la débauche ne le lui permit pas. Il fut mis à l'hospice d'où il sortit au bout de quelques semaines, bien averti qu'on l'avait rétabli pour autant que la chose était possible, mais que son corps était ruiné et qu'il n'en était pas moins un homme perdu. Ce fut avec cette perspective qu'il quitta l'hospice pour remplir sa tâche sacrée, retrouver son enfant et réparer ses torts envers elle. Il arriva péniblement d'étape en étape à la maison où il comptait me trouver.

(La suite au prochain numéro).

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.